



ʻĀmutahira'a nō te mau ʻoire

SPC PF

SYNDICAT POUR LA PROMOTION
DES COMMUNES
DE POLYNÉSIE FRANÇAISE



LES SERVICES
MIS À DISPOSITION

Département EAU POTABLE



ÉDITION 2025

POUR LES **COLLECTIVITÉS POLYNÉSIENNES**
ET **EPCI** ADHÉRENTS



LE CATALOGUE DES SERVICES MIS À DISPOSITION PAR LE DÉPARTEMENT DE L'EAU POTABLE DU SPCPF

Le Syndicat pour la promotion des communes de Polynésie française (SPCPF) vous présente son catalogue de services mis à disposition par le département de **l'eau potable** à destination des communes et des EPCI adhérents. Dans un objectif de soutien personnalisé, nous vous proposons des services toujours compris dans la contribution d'adhésion, auxquels viennent s'ajouter des participations complémentaires pour avoir à votre disposition des **services prédéfinis, adaptés à vos besoins spécifiques**, ou encore des **abonnements pour les logiciels**.

Ces services mis à disposition couvrent l'ensemble des aspects de vos projets en matière de distribution d'eau potable, d'entretien des infrastructures, de contrôle qualité et de gestion durable des ressources en eau. L'objectif est de vous accompagner que ce soit pour des interventions ponctuelles ou un suivi continu.

Explorez ce catalogue et découvrez comment ces solutions peuvent optimiser la gestion de l'eau dans votre commune et améliorer la qualité de vie de vos administrés.





SOMMAIRE

LES SERVICES COMPRIS DANS LA CONTRIBUTION D'ADHÉSION 05

MISE À DISPOSITION D'OUTILS CLÉ EN MAIN 06

MISE À DISPOSITION DES DONNÉES RECOLTÉES
PAR LE SPCPF SUR L'EAU POTABLE 07

VEILLE TECHNOLOGIQUE, JURIDIQUE, MÉTIER
ET DIFFUSION DE L'INFORMATION 08

ANIMATION DU RÉSEAU DES PERSONNES RESSOURCES 09

ANIMATION DE SÉMINAIRES ANNUELS
DE RÉFLEXION ET DE PRISE DE DÉCISION 10

PROPOSITION D'ADAPTATION DE LA RÉGLEMENTATION
ET REPRÉSENTATION DES COMMUNES ADHÉRENTES
AUPRÈS DES PARTENAIRES 11

PARTICIPATION EN ÉTROITE COLLABORATION AVEC LE CGF
À LA DÉFINITION DES PLANS DE FORMATION DES AGENTS
DES COMMUNES SUR LES THÉMATIQUES DE L'EAU POTABLE 12

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION 13

AIDE À LA PRISE EN MAIN ET À LA BONNE EXPLOITATION
DE NOUVELLES INSTALLATIONS OU ÉQUIPEMENTS 14-15

ASSISTANCE AUX COMMUNES DANS LEURS ACTIONS
DE COMMUNICATION À LA POPULATION EN TANT
QUE SUPPORT TECHNIQUE 16



CONSEIL DANS LA DÉFINITION DES PROJETS NE NÉCESSITANT PAS LA MOBILISATION DE MOYENS HUMAINS IMPORTANTS	17
DÉFINITION SOMMAIRE DES BESOINS D'ÉTUDES ET DE TRAVAUX	18-19
DIAGNOSTIC SOMMAIRE DE L'ÉTAT DU SERVICE	20
DIAGNOSTIC SUR LE TERRAIN DES PROBLÈMES D'EXPLOITATION ET DE FONCTIONNEMENT	21
ACCOMPAGNEMENT DANS LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DES AUDITS ORGANISATIONNELS	22-23
SUIVI DES DONNÉES D'EXPLOITATION (QUALITÉ DE L'EAU / ÉTAT DE LA RESSOURCE / PERFORMANCE DU RÉSEAU ET DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION)	24-25
ACCOMPAGNEMENT DANS L'ORGANISATION DES ACTIONS D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN TYPE MINI-PAPE	26-27
ASSISTANCE HOTLINE	28

LES PARTICIPATIONS COMPLÉMENTAIRES 29

Mise à disposition de service prédéfini	30
RÉDIGER LES PIÈCES TECHNICO-FINANCIÈRES D'UN DOSSIER DE FINANCEMENT	30-31
ASSISTER À LA MAÎTRISE ADMINISTRATIVE ET FONCIÈRE DES SITES DE PRODUCTION ET DE STOCKAGE	32-33
RÉDIGER LES CAHIERS DES CHARGES D'AUDITS ORGANISATIONNELS ET FINANCIERS DU SERVICE	34

**LES PARTICIPATIONS COMPLÉMENTAIRES****SUITE**

ASSISTER LES COMMUNES DANS LE RECRUTEMENT DES AGENTS DU SERVICE HYDRAULIQUE	35
ASSISTER LES COMMUNES DANS LEUR CAMPAGNE DE PRÉ LOCALISATION ET DE RECHERCHE DE FUITES	36-37
ASSISTER LES COMMUNES DANS LEUR CAMPAGNE D'ESSAIS DE POMPAGE	38-39
ÉTUDIER LA DÉFINITION D'UNE POLITIQUE TARIFAIRE	40-41
Abonnement	42
SUPERVISION DES DONNÉES D'EXPLOITATION	42-43
MAÎTRISE PATRIMONIALE DES INSTALLATIONS D'EAU POTABLE TYPE SIG (SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE)	44-45
Mise à disposition de service adapté à l'adhérent	46
RÉALISER DES ÉTUDES ET LA MAÎTRISE D'ŒUVRE DE TRAVAUX DE FAIBLE IMPORTANCE	46-47
RÉALISER UNE ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LES ÉTUDES AEP	48-49
RÉALISER UNE ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LES TRAVAUX AEP	50-51
ASSISTER LES COMMUNES, À LEUR DEMANDE, SUR DES PROJETS D'EAU POTABLE PILOTÉS OU COORDONNÉS PAR DES INSTITUTIONS TIERCES (EXEMPLE PSSE)	52





LES SERVICES COMPRIS DANS LA CONTRIBUTION D'ADHÉSION





Compris dans la contribution d'adhésion

MISE À DISPOSITION D'OUTILS CLÉ EN MAIN



Contenu

- Analyse des besoins.
- Identification des outils.
- Analyse de faisabilité (capacité des utilisateurs à utiliser l'outil).
- Proposition et présentation de l'outil à l'adhérent.
- Mise à disposition.
- Formation si besoin.



Livrables

- Outil mis à disposition des utilisateurs.



Prérequis

- Aucun.



Durée en jours : en fonction de la demande et de l'outil.



Coût de la mise à disposition du service :
compris dans la contribution d'adhésion.



Compris dans la contribution d'adhésion

MISE À DISPOSITION DES DONNÉES RECOLTÉES PAR LE SPCPF SUR L'EAU POTABLE



Contenu

- Identification des données à recueillir.
- Définition des modalités de recueil.
- Recueil des données.
- Traitement des données.
- Compilation, analyse commentée des résultats.
- Mise à disposition des résultats.



Livrables

- Indicateurs à jour.
- Données recueillies et traitées.
- Données accessibles pour les adhérents.



Prérequis

- Pouvoir accéder aux données des adhérents.



Durée en jours : en continu.



Coût de la mise à disposition du service :
compris dans la contribution d'adhésion.

VEILLE TECHNOLOGIQUE, JURIDIQUE, MÉTIER ET DIFFUSION DE L'INFORMATION



Contenu

- Identification des données à surveiller.
- Organisation de la veille (abonnements, partenariat réseau...).
- Analyse de l'information (applicabilité locale, niveau d'incidence, intérêt, opportunité).
- Diffusion aux adhérents.
- Suivi de la diffusion.
- Réponse aux questions posées par les adhérents.



Livrables

- Veille réalisée.
- Information analysée et diffusée aux adhérents concernés.



Prérequis

- Aucun.



Durée en jours : en continu.



Coût de la mise à disposition du service :
compris dans la contribution d'adhésion.



Compris dans la contribution d'adhésion

ANIMATION DU RÉSEAU DES PERSONNES RESSOURCES



Contenu

- Identification et intégration des personnes ressources au réseau.
- Organisation des rencontres entre professionnels (définition des sujets récurrents et après consultation des adhérents).
- Définition des contenus (méthodes, outils, supports, modalités d'animation).
- Mobilisation des experts et préparation de leurs interventions.
- Organisation logistique et planification.
- Animation des rencontres.
- Capitalisation et mise à disposition des travaux.



Livrables

- Réseau animé.
- Support et synthèse des travaux remis.



Prérequis

- Participation active des adhérents.



Durée en jours : en fonction de la demande.



Coût de la mise à disposition du service :
compris dans la contribution d'adhésion.



Compris dans la contribution d'adhésion

ANIMATION DE SÉMINAIRES ANNUELS DE RÉFLEXION ET DE PRISE DE DÉCISION



Contenu

- Identification et analyse des besoins des adhérents.
- Conception et validation des scénarii (méthodes, outils...).
- Identification et mobilisation des ressources internes et/ou externes nécessaires (ressources humaines, matérielles, organisationnelles, financières).
- Constitution et animation du groupe de travail.
- Conduite des travaux : analyse de faisabilité, définition du plan d'action.
- Déploiement du plan d'action.
- Suivi et évaluation des résultats.



Livrables

- Adhérents représentés.
- Séminaires réalisés.
- Support et synthèse des travaux remis aux adhérents.



Prérequis

- Aucun.



Durée en jours : en fonction de la demande.



Coût la de mise à disposition du service :
compris dans la contribution d'adhésion.



Compris dans la contribution d'adhésion

PROPOSITION D'ADAPTATION DE LA RÈGLEMENTATION ET REPRÉSENTATION DES COMMUNES ADHÉRENTES AUPRÈS DES PARTENAIRES



Contenu

- Identification et analyse des besoins et demandes des adhérents.
- Exploitation des résultats de la veille.
- Identification et mobilisation des ressources internes et/ou externes nécessaires (ressources humaines, matérielles, organisationnelles, financières.
- Planification.
- Élaboration et mise en œuvre du plan de communication ad hoc.



Livrables

- Règlementation modifiée, adaptée.
- Support et synthèse des travaux remis.



Prérequis

- Aucun.



Durée en jours : en fonction de la demande.



Coût de la mise à disposition du service :
compris dans la contribution d'adhésion.

PARTICIPATION EN ÉTROITE COLLABORATION AVEC LE CGF À LA DÉFINITION DES PLANS DE FORMATION DES AGENTS DES COMMUNES SUR LES THÉMATIQUES DE L'EAU POTABLE



Contenu

- Identification des besoins de montée en compétences des agents communaux (dans les domaines de compétences du SPCPF).
- Définition et priorisation des actions de montée en compétences.
- Proposition et présentation, au CGF, de ces actions de montée en compétences.



Livrables

- Plan de montée en compétences proposé et présenté au CGF.



Prérequis

- Aucun.



Durée en jours : en fonction de la demande.



Coût de la mise à disposition du service :
compris dans la contribution d'adhésion.



Compris dans la contribution d'adhésion

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION



Contenu

- Identification des sujets à traiter et des cibles à toucher.
- Définition du/des message(s).
- Définition des supports / vecteurs / canaux / autres modalités (séminaires, réunions d'information, mobilisation du réseau de partenaires...).
- Diffusion du / des message(s).



Livrables

- Messages délivrés.
- Supports mis à disposition des communes.



Prérequis

- Aucun.



Durée en jours : en fonction de la demande.



Coût de la mise à disposition du service :
compris dans la contribution d'adhésion.

AIDE À LA PRISE EN MAIN ET À LA BONNE EXPLOITATION DE NOUVELLES INSTALLATIONS OU ÉQUIPEMENTS

Contenu

À l'issue de travaux ou de l'installation d'un nouvel équipement, la commune peut manquer de compétences pour la mise en service et l'entretien. En effet, les marchés de fournitures ou de travaux ne comprennent pas, la plupart du temps, de formation à la prise en main et à l'exploitation.

Dans ce cas, le SPCPF propose aux communes une assistance pour les opérations de mise en service. Il est admis que les installations et/ou équipements sont dans un état neuf et récemment livrés.

- Déplacement sur le terrain et rencontre avec les agents en charge de l'installation ou de l'équipement.
- Revue bibliographique des éléments de réception (plans et schémas de récolement, dossier des ouvrages exécutés, fiches techniques et manuels d'utilisation).
- Prise en main des caractéristiques des installations et équipements.
- Définition des attentes de l'exploitant et définition d'un plan d'accompagnement.
- Formation de l'exploitant sur l'utilisation et l'entretien des installations et/ou équipements.
- Mise en œuvre, conjointement avec la commune, d'un programme d'entretien et de maintenance de l'installation ou de l'équipement.
- Rédaction collaborative de procédures et modes opératoires d'utilisation et entretien si besoin.
- Revue du matériel et outillage nécessaire à la bonne exploitation et entretien de l'ouvrage ou de l'équipement.

- Assistance à la bonne montée en régime des équipements et/ou installations.
- Supervision des premières opérations et suivi des performances.

Livrables

- Compte rendu de mission.
- Procédures et MOP d'utilisation, d'entretien et maintenance coconstruites.

Prérequis

- Être adhérent à la compétence optionnelle eau potable du SPCPF.
- Avoir réceptionné des nouvelles installations et/ou équipements dans le cadre d'un marché de travaux ou fournitures, dans les 3 dernières années.
- Disposer du dossier d'ouvrage exécuté (DOE) ou récolement des installations et/ou équipements réalisés. Dans le cadre de nouveaux équipements, disposer des fiches caractéristiques et manuels d'utilisation et de maintenance.

 **Durée en jours :** maximum 7 jours.

 **Coût de la mise à disposition du service :** compris dans la contribution d'adhésion.



Compris dans la contribution d'adhésion

ASSISTANCE AUX COMMUNES DANS LEURS ACTIONS DE COMMUNICATION À LA POPULATION EN TANT QUE SUPPORT TECHNIQUE



Contenu

- Discussion des attentes communales en termes de communication à la population.
- Définition d'un plan de communication à la population.
- Mise à disposition de supports de communication).
- Accompagnement technique pour adapter les supports existants au besoin ou au contexte de la commune.
- Production de contenu technique adapté à la cible visée.
- Participation à des réunions publiques en tant que support technique. Le cas échéant, la réunion doit être piloté par un élu communal.



Livrables

- Supports de communication sous droit SPCPF.
- Proposition de contenu technique, écrit ou visuel.
- Compte rendu de mission, le cas échéant.



Prérequis

- Être adhérent à la compétence optionnelle eau potable du SPCPF.



Durée en jours : en fonction de la demande.



Coût la de mise à disposition du service :
compris dans la contribution d'adhésion.



Compris dans la contribution d'adhésion

CONSEIL DANS LA DÉFINITION DES PROJETS NE NÉCESSITANT PAS LA MOBILISATION DE MOYENS HUMAINS IMPORTANTS



Contenu

- Réunion avec la commune (élus / agents) pour comprendre et analyser le besoin formulé par la commune.
- Reformulation du besoin le cas échéant.
- Possible mission de terrain pour recueil de données et prise en compte du contexte.
- Analyse des opportunités / menaces / forces / faiblesses du besoin.
- Analyse technique et financière du besoin à un niveau esquisse / faisabilité.
- Proposition d'un calendrier prévisionnel.
- Proposition d'un accompagnement SPCPF.



Livrables

- Compte rendu de mission.
- Note de faisabilité du projet.



Prérequis

- Être adhérent à la compétence optionnelle eau potable du SPCPF.



Durée en jours : en fonction de la demande (3 à 5 jours).



Coût de la mise à disposition du service :
compris dans la contribution d'adhésion.

DÉFINITION SOMMAIRE DES BESOINS D'ÉTUDES ET DE TRAVAUX

Contenu

À partir d'une demande formelle d'une commune d'être accompagnée dans une étude ou sur des travaux :

- Réunion avec la commune (élus / agents) pour définir le besoin.
- Possible mission de terrain pour recueil de données.
- Identification des études nécessaires à la définition et à la conduite de travaux.
- Études techniques et financières d'un niveau APS (avant-projet sommaire) :
 - Conception, dimensionnement et définition des caractéristiques techniques ;
 - Définition sommaire des quantités ;
 - Implantation prévisionnelle des travaux ;
 - Chiffrage prévisionnel des études et travaux à prévoir ;
 - Calendrier du projet.

- Proposition d'un accompagnement du SPCPF*.

***Ce travail est compris dans l'adhésion et doit logiquement aboutir à la signature d'une convention d'AMO ou étude ou maîtrise d'œuvre de travaux.**

Livrables

- Compte rendu de mission.
- Note d'avant-projet sommaire (APS) pour les travaux.
- Projet de cahier des charges pour les études.

La réalisation des notes APS et cahier des charges doit permettre à la commune de disposer de la définition technique nécessaire au dépôt d'un dossier de demande de financement.

Prérequis

- Être adhérent à la compétence optionnelle eau potable du SPCPF.



Durée en jours : en fonction de la demande (5 à 10 jours).



Coût de la mise à disposition du service :
compris dans la contribution d'adhésion.



Compris dans la contribution d'adhésion

DIAGNOSTIC SOMMAIRE DE L'ÉTAT DU SERVICE



Contenu

À partir d'une demande formelle d'une commune d'être accompagnée dans l'exploitation de son service et si le SPCPF n'a pas une vision précise de l'état de celui-ci.

- Définir avec la commune les attentes et objectifs en matière d'organisation de service et d'accompagnement à l'exploitation.
- Rencontre avec les acteurs du service eau potable (élus délégataires, responsable/directeur de service agents techniques, régie/secrétariat eau...).
- État sommaire du fonctionnement du service eau.
- Proposition d'axes d'amélioration du service eau.
- Proposition d'un cahier des charges pour la réalisation d'un audit organisationnel et financier du service détaillé.
- Suivi et évaluation des résultats.



Livrables

- Rapport de diagnostic et recommandations.



Prérequis

- Être adhérent à la compétence optionnelle eau potable du SPCPF.



Durée en jours : en fonction de la demande.



Coût la de mise à disposition du service :
compris dans la contribution d'adhésion.



Compris dans la contribution d'adhésion

DIAGNOSTIC SUR LE TERRAIN DES PROBLÈMES D'EXPLOITATION ET DE FONCTIONNEMENT



Contenu

En amont de la mission :

- Discussion avec les techniciens communaux pour identifier la nature du problème.
- Organisation technique et logistique de la mission.

Durant la mission :

- Diagnostic technique du problème.
- Dépannage si possible.
- Proposition et définition des actions correctives.

Au retour de mission :

- Suivi des actions correctives jusqu'au retour à un fonctionnement normal.



Livrables

- Compte rendu de mission.
- Rapport technique.
- Devis fournitures ou travaux pour traitement correctif, le cas échéant.



Prérequis

- Être adhérent à la compétence optionnelle eau potable du SPCPF.



Durée en jours : en fonction de la demande.



Coût de la mise à disposition du service :
compris dans la contribution d'adhésion.

ACCOMPAGNEMENT DANS LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DES AUDITS ORGANISATIONNELS

Contenu

- Revue du diagnostic initial et des recommandations de l'audit organisationnel.
- Réunion de mobilisation des agents concernés autour des objectifs, actions et responsabilités.
- Mise à jour du diagnostic et des recommandations de l'audit si le contexte ou la situation ont évolué.
- Coordination des actions de réorganisation du service.
- Suivi régulier pour évaluer l'avancement des actions (au travers d'indicateurs préalablement définis ou non).
- Ajustement des actions si besoin.
- Évaluation finale au bout de la durée d'accompagnement.

Livrables

- Compte rendu de mission.
- Fichier de suivi des actions (sur la base du plan d'action initial de l'audit organisationnel).
- Rapport final.

Prérequis

- Être adhérent à la compétence optionnelle eau potable du SPCPF.
- Avoir réalisé un audit organisationnel sur le fonctionnement du service hydraulique communal, dans les 3 dernières années.
- Disposer d'un livrable de l'audit type rapport ou plan d'action.



Durée en jours : en fonction de la demande.



Coût de la mise à disposition du service :
compris dans la contribution d'adhésion.

SUIVI DES DONNÉES D'EXPLOITATION (QUALITÉ DE L'EAU / ÉTAT DE LA RESSOURCE / PERFORMANCE DU RÉSEAU ET DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION)



Contenu

Concernant les données liées à la qualité des eaux :

- Enregistrement et archivage des rapports d'analyse de la qualité des eaux de consommation et de la ressource.
- Compilation, traitement et suivi des données de qualité des eaux de consommation et ressources.
- Analyse des écarts et recommandations à la commune, le cas échéant.
- Mise en relation et défenses des intérêts communaux auprès des laboratoires et du Centre de Santé Environnementale (CSE).

Concernant les données d'exploitation et de performance :

- Enregistrement et archivage* des données de télégestion, au travers de la supervision.
- Compilation, traitement et suivi des données de télégestion et de performance.
- Analyse des écarts et recommandations à la commune, le cas échéant.

***Nécessite une télégestion et une télésurveillance des installations communales fonctionnelles.**



Livrables

- Mail d'alerte en cas de dépassement ou écarts.
- Rapport de suivi sur demande.
- Rapport d'analyse sur demande et en fonction de la problématique soulevée.
- Transmission des données brutes sur demandes.



Prérequis

- Être adhérent à la compétence optionnelle eau potable du SPCPF.
- Le suivi des données d'exploitation est conditionné par les équipements et programmes mis en œuvre par la commune :
 - Qualité de l'eau et état de la ressource : disposer d'un programme d'autocontrôle ;
 - Performance réseau et installation : télégestion et télésurveillance des installations et équipements / abonnement supervision.



Durée en jours : en continu.



Coût de la mise à disposition du service :
compris dans la contribution d'adhésion.

ACCOMPAGNEMENT DANS L'ORGANISATION DES ACTIONS D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN TYPE MINI-PAPE



Contenu

À partir d'une demande formelle d'une commune d'être accompagnée dans l'exploitation de son service et si le SPCPF n'a pas une vision précise de l'état de celui-ci.

- Déplacement sur le terrain et rencontre avec les agents en charge de l'exploitation du réseau.
- Définition conjointe des activités d'exploitation et d'entretien sur lesquelles porter l'accompagnement.
- Formation théorique et pratique sur les tâches d'exploitation et d'entretien.
- Co-construction des documents d'exploitation et d'entretien (procédures, modes opératoire, fiches de renseignement, tableau de bord...).
- Formation à la planification et à la programmation des activités d'exploitation.
- Introduction à la GMAO.
- Revue du matériel et outillage nécessaire à la bonne exploitation et entretien du réseau.
- Formation à l'encadrement et au pilotage de service.

- Possibilité d'accompagnement à la montée en compétence du service. Co-construction d'un plan de montée et compétence et suivi des acquis.
- Programme définis selon les besoins et attentes de la commune.



Livrables

- Compte rendu de mission.
- Rapport final.



Prérequis

- Être adhérent à la compétence optionnelle eau potable du SPCPF.



Durée en jours : en fonction de la demande.



Coût de la mise à disposition du service : compris dans la contribution d'adhésion.

ASSISTANCE HOTLINE



Contenu

- Contact privilégié avec un technicien SPCPF, référent de la commune.
- Contact privilégié avec un ingénieur SPCPF, référent de la commune.
- Assistance téléphonique / courriel durant les heures de bureau du SPCPF (du lundi au vendredi, de 08h00 à 15h00).
- Assistance sur l'ensemble des aspects liés à l'exploitation de services d'eau potable en régie (technique et administrative).
- Mise en place d'actions préventives et curatives et suivi des actions à distance.
- Déclenchement d'une mission d'assistance au besoin (voir la fiche « Diagnostic sur le terrain des problèmes d'exploitation et de fonctionnement »).



Livrables

- Fiche intervention / assistance.
- Documentation/référentiel métier lié à la problématique (procédure, mode opératoire...), le cas échéant.



Prérequis

- Être adhérent à la compétence optionnelle eau potable du SPCPF.



Durée en jours : en continu.



Coût la de mise à disposition du service :
compris dans la contribution d'adhésion.



LES PARTICIPATIONS COMPLÉMENTAIRES



Mise à disposition
de service prédéfini

Abonnement

Mise à disposition
de service adapté
à l'adhérent

RÉDIGER LES PIÈCES TECHNICO-FINANCIÈRES D'UN DOSSIER DE FINANCEMENT

Contenu

- Avis sur éligibilité du projet au financement.
- Recommandations sur le plan de financement et identification des outils financiers disponibles et appropriés (FIP, DDC, CDT, OFB, FEI, DETR...).
- Programmation de la demande de subvention.
- Identification et sélection des pièces à fournir en fonction du projet.
- Rédaction des pièces techniques et financières (note descriptive, devis estimatif, calendrier, AVP, Plan de masse et de situation...).
- Compilation du dossier de demande de financement.
- Supervision du dépôt de la demande de financement.
- Accompagnement de la commune dans le portage de sa demande auprès des financeurs et des partenaires institutionnels.

Livrables

- Toutes pièces techniques et financières demandées par le bailleur de fond (rapports et notes, chiffrages financiers, plans...).
- Diaporamas ou supports de présentation du dossier auprès des comités techniques des bailleurs de fond.

Prérequis

- Disposer d'un schéma directeur d'adduction en eau potable de moins de 10 ans.
- Justifier de la maîtrise foncière de l'emprise du projet dans le cas de travaux.
- Disposer des autorisations administratives nécessaires à la réalisation du projet (permis de terrassement, permis de construire, autorisation d'occupation...).



Durée en jours : 5 jours.



Coût de la mise à disposition du service prédéfini :
300 000 XPF.

ASSISTER À LA MAÎTRISE ADMINISTRATIVE ET FONCIÈRE DES SITES DE PRODUCTION ET DE STOCKAGE

Contenu

- Vérification de l'état administratif des sites « eau potable » :
 - Maîtrise foncière ;
 - Autorisation d'occupation du domaine / affectation ;
 - Autorisation d'exploitation ;
 - Autorisation de travaux.
- Études de diverses options de maîtrise administrative et foncière et recommandations.
- Pilotage des discussions et échanges avec les services techniques compétents État / Pays.
- Rédaction et compilation de dossiers technico / administratif.
- Portage des demandes d'autorisation ou de régularisation administrative pour le compte de la commune.

Livrables

- Rédaction de notes techniques et administratives.
- Compilation des dossiers de demande d'autorisations administratives en cohérence avec les exigences demandées par les services instructeurs compétents.
- Participation aux réunions avec les services État / Pays.
- Participation aux réunions publiques.

Prérequis

- Sans objet.



Durée en jours : 5 jours.



Coût de la mise à disposition du service prédéfini :
300 000 XPF.



LES PARTICIPATIONS COMPLÉMENTAIRES

Mise à disposition de service prédéfini

RÉDIGER LES CAHIERS DES CHARGES D'AUDITS ORGANISATIONNELS ET FINANCIERS DU SERVICE



Contenu

Peut faire suite à la mission

« Diagnostiquer sommairement l'état du service ».

- Définir avec la commune les attentes et objectifs en matière d'organisation et de gestion financière du service, sur la base du diagnostic sommaire de l'état du service le cas échéant.
- Rencontre avec les acteurs du service eau potable (élus délégataires, direction ou secrétariat général, responsable / directeur de service, régie de l'eau...).
- État sommaire de la documentation disponible (budget annexe, règlement de service, organigramme, fiches de poste...).
- Rédaction d'un cahier des charges pour la réalisation d'un audit organisationnel et financier du service détaillé.



Livrables

- Cahier des charges d'audit organisationnel.
- Cahier des charges d'audit financier.
- Cahier des charges mixte (organisationnel et financier).



Prérequis

- Sans objet.



Durée en jours : 3 jours.



**Coût de la mise à disposition du service prédéfini :
180 000 XPF.**



LES PARTICIPATIONS COMPLÉMENTAIRES

Mise à disposition de service prédéfini

ASSISTER LES COMMUNES DANS LE RECRUTEMENT DES AGENTS DU SERVICE HYDRAULIQUE



Contenu

- Définition du besoin en termes de profils et compétences recherchées.
- Définition des missions et activités attendues .
- Rédaction et proposition de fiche de poste .
- Assistance aux épreuves de recrutement :
 - Rédaction d'étude de cas (mise en situation ;
 - Participation au jury ;
 - Analyse et avis sur les candidatures.



Livrables

- Fiche de poste.
- Rapport d'avis sur les candidatures.



Prérequis

- Sans objet.



Durée en jours : 3 jours (pour 1 poste).



Coût de la mise à disposition du service prédéfini :
180 000 XPF.

ASSISTER LES COMMUNES DANS LEUR CAMPAGNE DE PRÉ LOCALISATION ET DE RECHERCHE DE FUITES

Contenu

- Analyse du besoin (rendement réseau, ILP, plaintes des abonnés).
- Analyse de faisabilité et capacité de la commune à entreprendre la campagne (sectorisation du réseau, plans, disponibilité des agents, continuité de service...).
- Identification des moyens à mettre en œuvre.
- Préparation de la campagne de recherche de fuites (identification des tronçons, localisation et contrôle des vannes de sectionnement et compteurs divisionnaires).
- Pré localisation (mesure de débit de nuit).
- Interprétation de la pré localisation et identification des tronçons les plus fuyards.
- Localisation des fuites.

Livrables

- Mise à disposition des appareils de recherche de fuites du SPCPF.
- Rapport de la campagne de pré localisation de fuites.

Prérequis

- Sectorisation du réseau de distribution :
 - Vannes de sectionnement fonctionnelles et étanches ;
 - Compteurs divisionnaires fonctionnels (à minima un compteur précis sur la distribution du réservoir).
- Plan des réseaux à jour.



Durée en jours : 5 jours.



Coût de la mise à disposition du service prédéfini :
300 000 XPF.

ASSISTER LES COMMUNES DANS LEUR CAMPAGNE D'ESSAIS DE POMPAGE

Contenu

- Définition des besoins avec la commune.
- Analyse des essais antérieurs, si disponible.
- Analyse de faisabilité et de capacité de la commune à effectuer les essais (moyens, disponibilité de 2 agents sur toute la durée des essais, continuité de service...).
- Préparation de la campagne de recherche de fuites (identification des tronçons, localisation et contrôle des vannes de sectionnement et compteurs divisionnaires).
- Programmation et préparation de la campagne d'essais de pompage.
- Mobilisation des moyens en concertation avec la commune.
- Partage des procédures d'essais de pompage avec la commune :
 - Essais de puits (essais « courte durée ») ;
 - Essais de nappe (essais « longue durée »).
- Réalisation des essais de pompage.
- Formation in-situ des agents à la méthodologie d'essais.
- Analyse des données et interprétation.
- Recommandations sur l'exploitation ou la mise en service des forages.

Livrables

- Fichier des données brutes des essais de pompage.
- Rapport d'essais de pompage.

Prérequis

- Forage équipé :
 - Site alimenté en électricité (groupe électrogène en cas d'absence de réseau) ;
 - 1 pompe d'essai ;
 - 1 tube guide libre ;
 - Exutoire pour refoulement des eaux pompées.
- Capacité à assurer la continuité de service durant les essais.



Durée en jours : 5 jours.

Coût de la mise à disposition du service prédéfini :
300 000 XPF.

ÉTUDIER LA DÉFINITION D'UNE POLITIQUE TARIFAIRE

 Contenu

- Rencontre avec les élus autour de la politique tarifaire souhaitée.
- Rencontre avec le directeur du service, directeur financier et régie de l'eau.
- Collecte des données disponibles (consommations, budget de l'eau, comptes administratifs...).
- Analyse des dépenses et du coût de service en fonctionnement et investissement (traitement analytique des derniers comptes administratifs du budget annexe de l'eau).
- Analyse de la structure tarifaire actuelle et des recettes.
- Comparaison entre les coûts et les recettes.
- Analyse des consommations d'eau (catégorie d'usagers, profil de consommation...).
- Proposition de scénarios tarifaires adaptés à la politique discutée avec la commune (coûts fixes et variables, progressivité, catégories d'usager, tranches, tarif social...).
- Analyse de l'impact social de la nouvelle tarification.

 Livrables

- Rapport d'état et d'analyse de la tarification actuelle.
- Simulations de grilles tarifaires.
- Rapport final reprenant l'état, l'analyse, les simulations et recommandations.
- Modèle de délibération de révision de tarification.

 Prérequis

- Sans objet.



Durée en jours : 10 jours.



Coût de la mise à disposition du service prédéfini :
600 000 XPF.

SUPERVISION DES DONNÉES D'EXPLOITATION



Contenu

- Programmation des sites à superviser sur les outils SPCPF.
- Rapatriement de la donnée vers le superviseur du SPCPF.
- Création des accès utilisateurs des communes en fonction des besoins.
- Création de la page de supervision de la commune (synoptique, rapports...).
- Création de rapports automatisés sur les sites de production en fonction des données récupérées.
- Création de calculs automatisés spécifiques (débit de nuit, distribution, production...).
- Ajustement des configurations des automates.
- Suivi par le DEP des données remontées au superviseur (débits, données qualité...).



Livrables

- Fourniture d'accès au site web VAIARA (archives, courbes, tableaux, synoptiques...).
- Rapports automatiques sur les données supervisées.
- Rapport réalisé par le DEP sur demande spécifique.
- Analyse / chiffrage des équipements HS (poires de niveau, compteurs...).



Prérequis

- Sites équipés d'automates de télégestion type SOFREL (S500 / S4W).
- Équipements équipés de data logger de type SOFREL LS42.
- Abonnement télécommunication ONATI (RTC ou GSM).



Durée en jours : abonnement annuel.

Coût de la mise à disposition du service :

coût d'hébergement et maintenance du logiciel / nombre de communes bénéficiaires (159,290 francs par an pour 2025).

MAÎTRISE PATRIMONIALE DES INSTALLATIONS D'EAU POTABLE TYPE SIG (SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE)

Contenu

- Création des profils d'accès à l'outil SIG.
- Formation initiale à l'utilisation du SIG (X'MAP et Next GPI) pour les nouvelles communes abonnées.
- Recyclage de formation à l'utilisation sur demande.
- Formation aux nouvelles fonctionnalités du SIG.
- Assistance à l'utilisation de la solution :
 - Outils X'MAP (construction, consultation et requêtes, mesures, édition de plan...);
 - Outils Next GPI (gestion de signalements et interventions, gestion des stocks...).
- Assistance technique et débogage.
- Maintenance et hébergement de la solution.

Livrables

- Fourniture d'accès au site web SIG (X'MAP et Next GPI).
- X'MAP : accès au SIG réseau en mode consultation, exploitation ou projet.
- Next GPI : accès aux modules métier liés au SIG :
 - Gestion des interventions et signalement ;
 - Gestion des stocks.

Prérequis

- Intégration des plans réseau de la commune sous base X'MAP.
- Agent communal référent pour l'administration du SIG .
- Matériel approprié à l'utilisation terrain et bureau du SIG (ordinateur portable et/ou tablette connecté).



Durée en jours : abonnement annuel.



Coût de la mise à disposition du service :
coût d'hébergement et maintenance du logiciel / nombre de communes bénéficiaires (125,000 francs par an pour 2025).

RÉALISER DES ÉTUDES ET LA MAÎTRISE D'ŒUVRE DE TRAVAUX DE FAIBLE IMPORTANCE

Contenu

Le champ d'application du maître d'œuvre est normalisé au travers du code de la commande publique et ses textes d'application. En tant que Maître d'œuvre des travaux, le SPCPF réalise les éléments de missions suivant.

- AVP : études d'avant-projet (Élaboration des plans et des documents techniques nécessaires pour la réalisation du projet).
- PRO : études de projet (Élaboration des plans et des documents techniques nécessaires pour la consultation des entreprises de travaux ou fournitures).
- ACT : assistance aux contrats de travaux, qui comprend :
 - DCE : dossier de consultation des entreprises ;
 - RJO : rapport de jugement des offres.
- VISA : visa des études d'exécution.
- DET : direction de l'exécution des travaux.
- AOR : assistance aux opérations de réception.

Livrables

Les livrables de maitrise d'œuvre classiques, à savoir, sans que cette liste ne soit exhaustive :

- AVP – PRO :
 - Rapports AVP – PRO ;
 - Documents techniques annexes (plans, notes de dimensionnement et calcul, chiffrage, calendrier...).

- ACT (DCE / RJO) :
 - Dossier de consultation des Entreprises (DCE) pour la passation des marchés de travaux et/ou fournitures (cahiers des charges) ;
 - Rapport de Jugement des Offres et annexes (RJO) ;
- VISA – DET :
 - Rapport de VISA des études d'exécutions ;
 - Documents de suivi de chantier (comptes rendus, PV de réunion de chantier...) ;
 - Rédaction des documents de gestion administrative des marchés de travaux et fournitures (avenant, OS, dossiers de paiement...).
- AOR :
 - Procès-verbal de réception : document attestant de la conformité des travaux réalisés par rapport aux plans et aux spécifications ;
 - VISA du Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE).

Prérequis

- Disposer d'un schéma directeur d'adduction en eau potable de moins de 10 ans.
- Justifier de la maîtrise foncière de l'emprise du projet dans le cas de travaux.
- Avoir les fonds nécessaires pour la bonne exécution de l'opération.
- Valider l'opération en conseil municipal.
- Désigner un référent communal capable de suivre l'opération pour le compte de la commune.

 **Durée en jours :** en fonction de la demande (défini par convention).

 **Coût de la mise à disposition du service adapté à l'adhérent :**
60 000 XPF x nombre de jours conventionnés.

RÉALISER UNE ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LES ÉTUDES AEP

Contenu

Dans le cas d'une AMO, le SPCPF jouera le rôle de conducteur d'opération pour le compte de la commune bénéficiaire, ayant pour objet une assistance générale à caractère administratif, financier et technique.

- Accompagner la commune en tant que conducteur d'opération dans la réalisation des études réalisées par un prestataire externe.
- L'établissement des documents nécessaires à la passation des marchés publics de prestations intellectuelles ou services (DCE / RJO).
- La transmission de la bibliographie et documentation utile, dont dispose le SPCPF, au prestataire d'études .
- Le suivi technique et administratif des prestations d'études.
- Dans le cas d'études de conception, la mise en cohérence des résultats de l'étude avec les capacités et possibilités financières, techniques et administratives à disposition de la commune (lien avec les financeurs notamment).
- Le contrôle et la validation des éléments d'études .
- Le conseil à la commune dans la prise de décisions qui lui incombent dans le déroulement de l'opération jusqu'à la parfaite réception des livrables d'étude.
- L'assistance et conseil à la commune dans la gestion financière de l'opération (respect des exigences de financement).

Livrables

Sans que cette liste ne soit exhaustive.

- Attribution du marché de prestations intellectuelles ou services :
 - Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) ;
 - Rapport de Jugement des Offres (RJO).
- Suivi et validation de la prestation d'études :
 - Comptes rendus de réunion avec le prestataire ;
 - VISA des livrables des différentes phases de l'étude et rapports ;
 - Rédaction des documents de gestion administrative du marché (avenant, OS, dossiers de paiement...)...

Prérequis

- Avoir les fonds nécessaires pour la bonne exécution de l'étude.
- Valider l'opération en conseil municipal.
- Désigner un référent communal capable de suivre l'opération pour le compte de la commune.

 **Durée en jours :** en fonction de la demande (défini par convention).

 **Coût de la mise à disposition du service adapté à l'adhérent :**
60 000 XPF x nombre de jours conventionnés.

RÉALISER UNE ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LES TRAVAUX AEP

Contenu

Dans le cas d'une AMO, le SPCPF jouera le rôle de conducteur d'opération pour le compte de la commune bénéficiaire, ayant pour objet une assistance générale à caractère administratif, financier et technique.

- L'établissement des notes techniques nécessaires à :
 - L'obtention des autorisations administratives de permis de construire et occupation du domaine public ;
 - L'établissement de servitude technique de travaux ou servitude de passage ;
 - L'engagement des études ou notices d'impact sur l'environnement ;
 - L'engagement des prestations topographiques, hydrogéologiques, géotechniques ;
 - L'engagement des prestations de contrôle qualité et sécurité durant la préparation et l'exécution du chantier.
- Le suivi technique et la validation des études sur l'environnement, travaux topographiques, hydrogéologiques et géotechniques.
- L'établissement des documents nécessaires à la passation des marchés publics de maîtrise d'œuvre (ACT).
- Le suivi technique et administratif des missions de maîtrise d'œuvre (AVP, PRO, ACT travaux, VISA, DET, AOR).
- Le contrôle et la validation des éléments de conception et d'exécution de la maîtrise d'œuvre.
- La coordination des actions effectuées par les intervenants extérieurs à la maîtrise d'œuvre, lorsqu'elle est nécessaire.
- Le conseil à la commune dans la prise de décisions qui lui incombent dans le déroulement de l'opération jusqu'à la parfaite réception de l'ouvrage.
- L'assistance et conseil à la commune dans la gestion financière de l'opération (respect des exigences de financement).

Livrables

Sans que cette liste ne soit exhaustive.

- Notes techniques et financières pour l'obtention des autorisations préalables.
- VISA des livrables des prestations et études connexes aux travaux.
- Attribution du marché de maîtrise d'œuvre :
 - Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) ;
 - Rapport de Jugement des Offres (RJO).
- Suivi et validation de la prestation de maîtrise d'œuvre :
 - Comptes rendus de réunion avec le prestataire ;
 - VISA des livrables des différentes missions de Moe (AVP, PRO, DCE, VISA, DET, EXE) ;
 - Rédaction des documents de gestion administrative du marché de Moe (avenant, OS, dossiers de paiement...).

Prérequis

- Disposer d'un schéma directeur d'adduction en eau potable de moins de 10 ans.
- Justifier de la maîtrise foncière de l'emprise du projet dans le cas de travaux.
- Avoir les fonds nécessaires pour la bonne exécution de l'opération.
- Valider l'opération en conseil municipal.
- Désigner un référent communal capable de suivre l'opération pour le compte de la commune.



Durée en jours : en fonction de la demande (défini par convention).

Coût de la mise à disposition du service adapté à l'adhérent :
60 000 XPF x nombre de jours conventionnés.



LES PARTICIPATIONS COMPLÉMENTAIRES

Mise à disposition de service adapté à l'adhérent

ASSISTER LES COMMUNES, À LEUR DEMANDE, SUR DES PROJETS D'EAU POTABLE PILOTÉS OU COORDONNÉS PAR DES INSTITUTIONS TIERCES (EXEMPLE PSSE)



Contenu

- Vérifier la cohérence de l'opération avec le plan directeur du schéma directeur d'adduction en eau potable (point d'arrêt).
- Définition des modalités d'assistance du SPCPF dans le cadre de l'opération. Par défaut l'assistance du SPCPF est purement technique.
- Le SPCPF intervient en tant que représentant de la commune pour tous les échanges techniques avec les partenaires et institutions sur les aspects techniques de l'opération.
- Participation aux missions de terrain, réunion, COPIL...
- Participation éventuelle à l'élaboration des éléments techniques liés à l'opération.
- VISA et validation des éléments techniques de l'opération.



Livrables

- VISA des rapports et notes techniques.
- Compte rendu de mission / réunion.



Prérequis

- Convention ou arrêté qui engage à la commune dans l'opération pilotée par une institution tierce.



Durée en jours : en fonction de la demande (défini par convention).



Coût de la mise à disposition du service adapté à l'adhérent :
60 000 XPF x nombre de jours conventionnés.



PROCESSUS DE RECENSEMENT DES BESOINS

Le recensement des besoins permet de garantir une prise en compte optimale des priorités des communes et de mieux adapter les services proposés en fonction des attentes réelles des adhérents. Cela favorise une gestion plus ciblée et une répartition équitable des ressources et des services. Les dates seront communiquées durant l'année 2025.



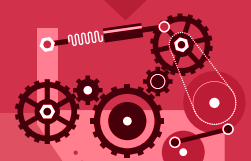
1 Lancement du recensement



2 Réception et enregistrement des demandes



4 Notification des résultats et programmation



3 Traitement des demandes



Directrice de la publication : **Ivana SURDACKI**
Chef d'édition et suivi éditorial : **Laurence CUCHEVAL**
Rédaction : **Département de l'eau potable**
Conception graphique et réalisation : **YIUNIK**
Photos : **SPCPF, Jalil SEKKAKI**



'Āmuitahira'a nō te mau 'oire

SPCPF

SYNDICAT POUR LA PROMOTION
DES COMMUNES
DE POLYNÉSIE FRANÇAISE

19, Servitude Tepihaa II - Patutoa - Papeete
B.P. 50820 - 98716 Pirae - Tahiti - Polynésie française
Tél. : +689 40 50 63 63 - Email : communes@spc.pf

www.spc.pf



spcpf



spcpf